



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-75

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Jean-Philippe GILLET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

M. Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

M. Pierre FRESSYNET donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET

Mme Valérie GRILLON, donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

M. Alain GARDETTE

Publiée le 06 octobre 2025

Objet : Budget supplémentaire au budget 2025

Vu le rapport établi par Mme Catherine Staron :

Le Conseil Communautaire a voté le budget primitif 2025 sur des bases prévisionnelles.

Il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2025 du budget principal, procéder à des arbitrages de crédits entre différents chapitres et fonctions, ajuster les programmes d'investissement et les missions de fonctionnement, ainsi que ré-évaluer les autorisations de programmes, selon les informations reçues à cette date avant de procéder à la clôture de l'exercice.

Il convient de procéder au budget supplémentaire 2025 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES (+ 738 174€) :

Pour la Fiscalité, on ajoute au total +213,5K€, montant qui correspond au produit prévisionnel notifié en hausse, mais tardivement. En effet, les crédits inscrits initialement au BP correspondent à ceux de 2024, en l'absence d'informations précises (fiche DGI 1259). Rappelons qu'en 2024 c'était une année où l'Etat nous avait prélevé un montant pourtant prévu dans la notification "1259", puis finalement retiré en fin d'exercice budgétaire, avec une notification reçue par courrier de la DGFIP.

Pour les dotations, mêmes ajustements de + 387,7K€. En raison principalement d'une DGF qui a été reconduite en 2025 pour 199K€ et qui est réapparue pour la 1ère fois en juillet 2024. Nous avons attendu la notification de juillet 2025 pour l'inscrire au budget 2025. Le FCTVA de fonctionnement sera en hausse de +95K€ en 2025. C'est la conséquence mécanique de la hausse des dépenses d'entretiens voirie et bâtiments. Les compensations de TH et de CFE exonérées par l'Etat sont en hausse également en 2025 (+120K€), selon la notification d'avril/mai, soit bien après le vote du budget.

D'autres recettes de participations aux missions sont inscrites pour un total de +113K après notifications (ex. PLH). Ainsi qu'une quote-part d'amortissement de subvention de +24K€ (opération d'ordre comptable assimilable à une reprise de provision).

L'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement partie recettes est augmentée de 738K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 000,00		15 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	27 277,00		27 277,00
731	Fiscalité locale	186 224,00		186 224,00
74	Dotations et participations (8)	387 749,00		387 749,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	91 565,00	0,00	91 565,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	6 429,00	23 930,00	30 359,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		714 244,00	23 930,00	738 174,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES (+ 738 174€) :

Pour le pôle finances, on ajoute au total +125,3K€ qui correspondent aux intérêts de la dette en hausse, après mise à jour des conditions financières (utilisation de la ligne, ICNE des emprunts d'avril puis de septembre).

Par ailleurs, nous créons les crédits pour pouvoir constituer la provision pour risque (litige « Pizzamore ») sur le bâtiment des 7 chemins) pour 260K€ et nous augmentons les dotations aux amortissements (+62K€).

Pour le pôle bâtiment, quelques ajustements et mouvements internes entre les différentes imputations, soit un solde de + 58K€ au total.

Pour le pôle territoire, une subvention initialement prévue en investissement, remonte en fonctionnement (Soleilha prestation suivi PLH3), +60K€.

Pour le pôle voirie réseaux, il s'agit d'ajouter +451K€ à la mission entretien-réparation pour ajuster les crédits aux besoins, l'enveloppe initiale (mandats + engagements) étant quasi consommée fin juillet.

Avec les autres pôles, pôle social (+11K€), économie (+7K€), services communs (+32K€), on arrive au total de +738K€ pour l'ensemble des chapitres de la section fonctionnement - dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	528 373,00		528 373,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	-42 566,00		-42 566,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (9)	72 806,00	0,00	72 806,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	95 000,00	0,00	95 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 661,00	0,00	20 661,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	269 000,00	61 900,00	329 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-266 000,00	-266 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		942 274,00	-204 100,00	738 174,00
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				738 174,00

Au global, en section de fonctionnement, un solde de dépenses et de recettes de + 738 174,00 € est ajouté au budget 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES (+ 2 449 562,91 €) :

Pour le pôle réseaux-voiries-voies douces, on ajoute au total +547K€.

De nombreux arbitrages sont réalisés en fonction de l'avancement des programmes votés et réalisés. On ajuste donc les besoins des différents crédits de dépenses aux montants nécessaires.

Par exemple, on diminue de 700K€ les crédits des programmes voiries et voies douces de Bovier Lapiere à Brignais, ou de Clos Favre et Devienne à Chaponost, pour les réaffecter sur des travaux qui démarrent sur Brignais et Chaponost.

Pour le pôle territoire (aménagement, ENS et PLH), on ajoute au total +1 219K€.

Il s'agit de la principale modification, pour 1 200 K€, concernant l'acquisition du terrain pour la future déchetterie à Brignais (1M€) et +200K€ pour prévoir d'autres acquisitions foncières.

Pour le pôle bâtiments, on ajoute au total +275 K€.

Il s'agit de rajouter des crédits sur certaines opérations en cours, dont celle du bâtiment agricole, pour adapter les besoins réels (2M€) aux prévisions (1,8M€).

Pour le pôle finances, on ajoute au total +328 K€.

Il s'agit d'affecter comptablement les résultats 2024 au budget 2025 et de modifier certaines écritures comptables d'ordre budgétaire.

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	23 930,00	23 930,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	31 000,00	0,00	31 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	863 445,27		863 445,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-70 200,00	0,00	-70 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 258 021,00	0,00	1 258 021,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	168 460,00	120 000,00	288 460,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-17 500,00	0,00	-17 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 031 226,27	143 930,00	2 175 156,27
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				274 406,64
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 449 562,91

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES (+ 2 449 562,91 €) :

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	462 918,64	0,00	462 918,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-18 629,12	0,00	-18 629,12
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	120 000,00	120 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		61 900,00	61 900,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	52 500,00	0,00	52 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-266 000,00	-266 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		496 787,52	-84 100,00	412 687,52

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 036 875,39
---------------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 449 562,91
---	---------------------

La principale recette ajoutée à la section d'investissement est l'excédent de fonctionnement de 2024 affecté au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 (+2.036.875€).

On inscrit également une subvention d'investissement de l'Etat notifiée tardivement (arrêté d'attribution "Fonds Vert" pour la RD117 Millery juillet 2025), pour un montant de 463K€ attribués au financement des voies douces dans le cadre de l'opération "requalification de l'avenue Gilbert Fabre à Millery".

En section d'investissement, un solde de dépenses et de recettes d'investissement de +2.449.562,91€ est ajouté au budget 2025 section d'investissement.

Quelques arbitrages sur les opérations d'ordre comptable (non réelles), permettent d'équilibrer la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Au global, le budget supplémentaire 2025 s'élève à + 3.187.736,91 € en dépenses et en recettes.

Le budget est équilibré et l'autofinancement brut dégagé par l'excédent de fonctionnement s'élève à +2.010.739,00€.

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 175 156,27	2 449 562,91
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 274 406,64	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	2 449 562,91	2 449 562,91
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	738 174,00	738 174,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	738 174,00	738 174,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	3 187 736,91	3 187 736,91

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le projet du budget supplémentaire 2025 telle que présentée ci-avant.

Extrait certifié conforme,

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)